

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE CADA

Jean-Jacques KERBER

Directeur

Lise BONGART

Cheffe de service

MISSION

Hébergement de ménages en demande d'asile ou issus de la demande d'asile et interventions sociales individualisées et collectives prenant en compte :

- l'installation hôtelière sur le lieu d'hébergement,
- le suivi de la situation administrative,
- le suivi des dossiers de demande d'asile devant l'OFPPRA et la CNDA,
- la scolarisation des enfants,
- l'accès aux soins,
- la gestion des ressources,
- le début du processus d'intégration et d'insertion (cours de français, visites culturelles, projets culinaires...)
- la mise en œuvre de la sortie des réfugiés statutaires,
- la gestion de la sortie des personnes déboutées du droit d'asile.

FINANCEMENT

ÉTAT : politique de l'immigration et de l'asile (BOP 303).

CAPACITÉ

198 places, sur la Métropole de Nancy, Lunéville et Neuves-Maisons.

ÉQUIPE

ETP

Direction	0,30
Chef de service	0,60
Assistante de Direction	0,30
Assistante de Gestion.....	0,30
Secrétaire	0,40
Travailleurs sociaux (dont 1 ETP d'apprentie)	8,80
Travailleur social en charge des récits OFPPRA	0,30
Agent d'accueil et administratif	1,00
Chargé de la veille documentaire et juridique	0,30
Conseillère Numérique	0,20
Agent de manutention	0,20
Total.....	112,70

▲ MÉNAGES

Couples avec enfants.....	31
Couples sans enfant.....	7
Isolés avec enfants	19
Isolés sans enfant	61
Total	118

Personnes

Adultes.....	156
Enfants	105
Total	261

▲ ACTIVITÉ

Taux d'occupation moyen : **75 %**

53 923 nuitées réalisées

Durée moyenne de séjour : **25 mois**

▲ FLUX

49 ménages admis / 108 personnes

49 ménages sortis / 107 personnes

▲ ORIENTATION DES MÉNAGES À LA SORTIE DU DISPOSITIF

Solution individuelle.....	26
Aide au retour volontaire.....	8
H.U.A.S.	4
Logement avec accompagnement.....	3
CHRS	3
Résidence sociale	3
Mesure d'éloignement.....	1
IML.....	1

▲ STATUTS DES PERSONNES SUIVIES EN 2024

Déboutés de la demande d'asile	42
Déboutés P.O.S.	50
Procédure normale	76
Procédure accélérée.....	29
Protections subsidiaires	7
Réfugiés CNDA.....	34
Réfugiés OFPRA.....	5
Régularisés	18

69 ménages présents au 31 décembre 2024, soit 154 personnes



1	CONTEXTE	2
1.1	La demande d’Asile en France	2
1.2	L’évolution des demandeurs d’asile en Meurthe-et-Moselle.....	3
2	L’ORGANISATION DU SERVICE	4
2.1	Les modalités d’accueil et de suivi.....	4
2.2	Les accompagnements individuels et actions collectives.....	5
2.3	La configuration et l’évolution des sites d’hébergement	6
2.4	L’expression des usagers.....	7
2.5	Les outils de pilotage.....	7
2.6	Les groupes d’analyse des pratiques	7
2.7	Les évaluations internes/externes et le projet d’établissement	7
3	LES DONNÉES CHIFFRÉES.....	9
3.1	Les provenances et nationalités des personnes accueillies par le CADA	9
3.2	Le taux d’occupation et les admissions et sorties du dispositif.....	10
3.3	La typologie des personnes accueillies	10
3.4	La durée de séjour.....	11
3.5	Les dossiers	12
3.6	L’interprétariat	13
4	LES STATUTS ET SORTIES	14
4.1	Les réfugiés.....	15
4.2	Les protections subsidiaires	15
4.3	Les déboutés	15
4.4	Les régularisations.....	15
4.5	Les orientations.....	15
5	LES ACTIONS COLLECTIVES MENÉES PAR LE CADA	16
5.1	Actions culturelles et de recontres	16
5.2	Actions de soutien scolaire et apprentissage du français.....	17
5.3	Participation au CRPA	17
5.4	Action Gynécologie Sans Frontière	17
5.5	Action le corps de l’autre	18
6	L’ÉVALUATION ET LA SATISFACTION DES USAGERS	19
7	CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025	21
	ANNEXES	22
	Annexe 1 : Questionnaires	22
	Annexe 2 : Bilan synthétique des actions collectives 2024	23
	GLOSSAIRE.....	31

1 CONTEXTE

1.1 La demande d'Asile en France ¹

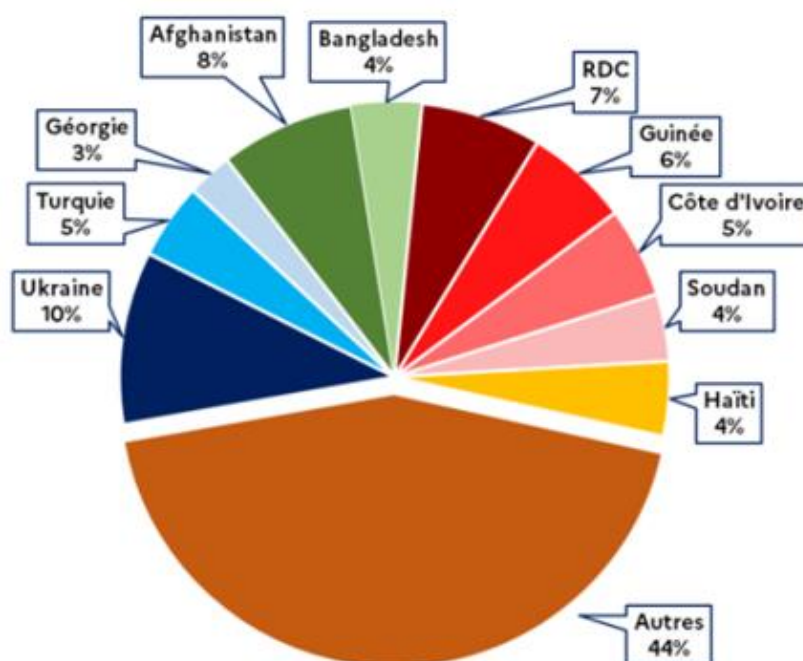
Les demandes d'asile sont en baisse de 5,5 % en 2024, sous l'effet de la baisse du nombre de procédures Dublin. Les demandes en procédures normales ou accélérées ainsi que les réexamens sont, quant à eux, plus nombreux que l'an passé.

Les principaux primo-demandeurs sont d'origine ukrainienne, tandis que les ressortissants principalement concernés par les réexamens sont les Haïtiens.

Le taux synthétique de protection est en hausse de 4,6 points. Si l'on se restreint à la population des demandeurs d'asile hors mineurs non accompagnés (seules données disponibles sur longue période), le taux de protection poursuit sa tendance haussière depuis 2021, après avoir été stable pendant cinq ans, **pour atteindre cette année 44,7 %.**

En 2024, les demandes d'asile formulées en Guichets Uniques pour Demandeurs d'Asile (GUDA) se répartissent en 130 952 premières demandes et 26 995 réexamens, soit au total 157 947 demandes, représentant **une baisse de 5,5 % par rapport à 2023**. Il s'agit de la première baisse observée depuis la crise du Covid en 2020, avec un retour aux niveaux enregistrés en 2022. **Cela est dû aux demandes au titre du règlement Dublin, qui régressent très fortement de - 45,3 % en 2024** par rapport à l'année précédente.

Part des premières demandes par nationalité en 2024



Source : Ministère de l'intérieur

Champ : France, premières demandes

¹Ministère de l'intérieur, les chiffres de la demande d'asile, 2024

La demande ukrainienne a quadruplé en 2024 compensant ainsi les 60 % de baisse constatée l'année précédente pour les demandes européennes. La demande des ressortissants de pays du continent asiatique enregistre une baisse de 33 %, notamment les demandes afghanes (- 37,3 %) et bangladaise (- 43,6 %) qui poursuivent leur baisse entamée depuis 2022.

Cette année, la demande africaine décroît également : de fortes baisses de la demande d'asile sont enregistrées en provenance de la Guinée (- 24 %), de la Côte d'Ivoire (- 27,1 %) et du Soudan dans une moindre mesure (- 7,7 %).

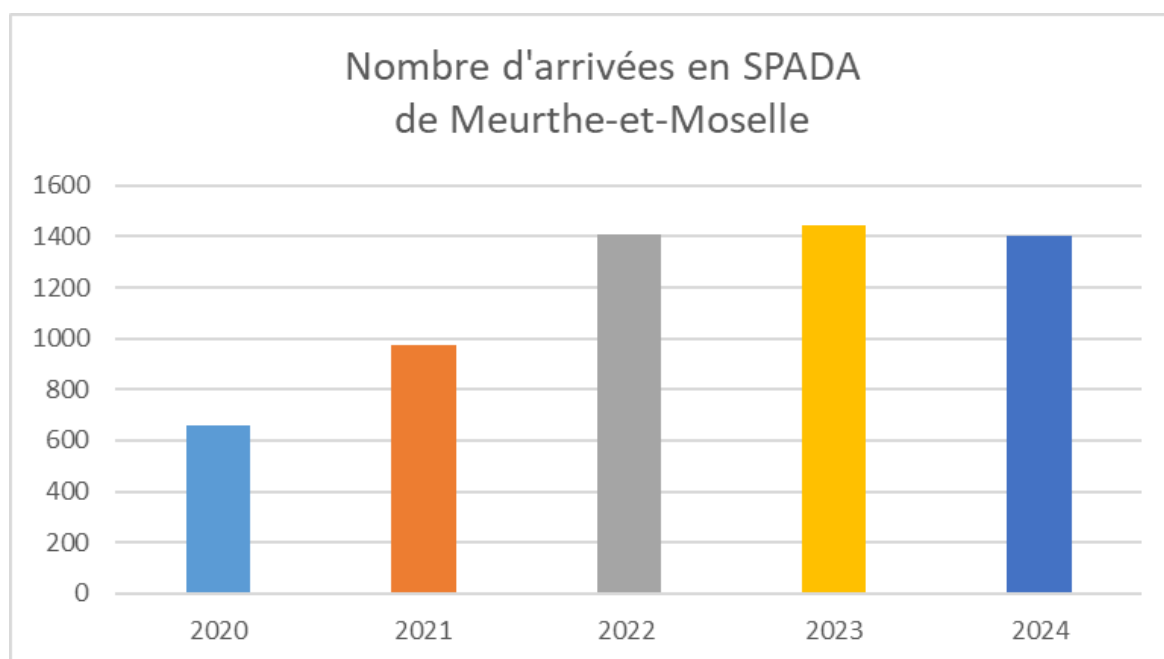
Enfin, la primo-demande haïtienne a doublé en un an (+ 104,1 %).

1.2 L'évolution des demandeurs d'asile en Meurthe-et-Moselle

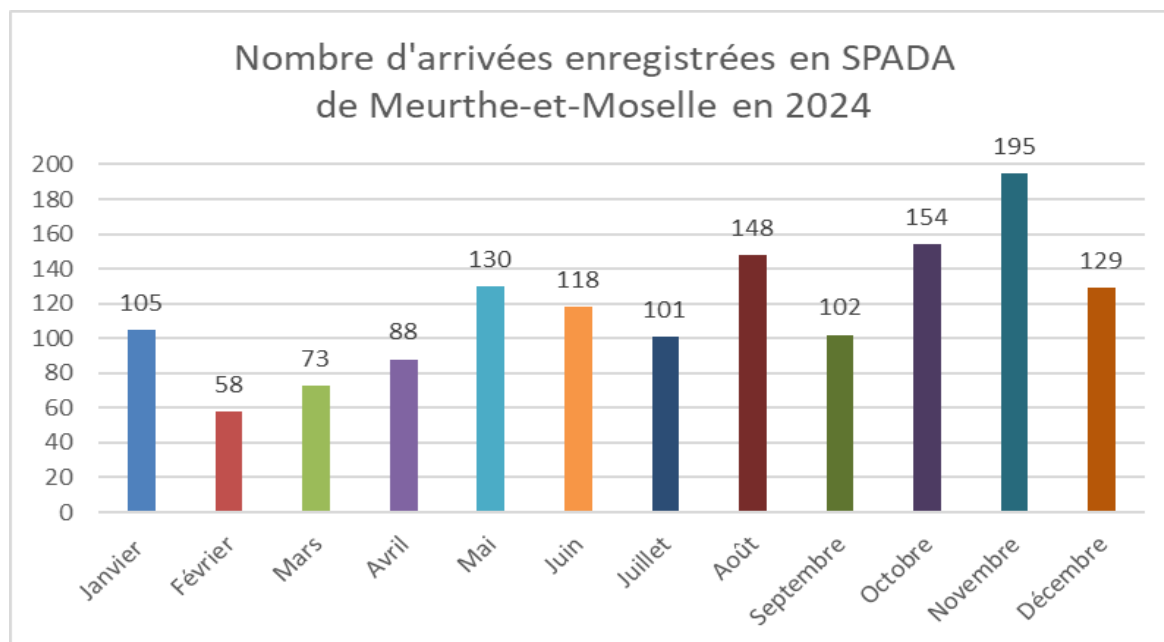
Les années 2015 et 2019 ont été marquées par une très forte augmentation d'arrivée de demandeurs d'asile en France. Depuis la crise sanitaire, un ralentissement des flux s'observait sur l'ensemble des pays.

Depuis août 2022, le flux reprend sa progression à compter du second semestre sur l'ensemble des départements lorrains, pour atteindre pratiquement le niveau de 2019 en Meurthe-et-Moselle.

En 2024, le nombre d'arrivées enregistrées tend à se stabiliser en Meurthe-et-Moselle avec 1 401 personnes.



Au cours de l'année, les arrivées sont restées fluctuantes, avec **une baisse en début d'année et une reprise progressive.**



2 L'ORGANISATION DU SERVICE

2.1 Les modalités d'accueil et de suivi

L'accueil des demandeurs d'asile est assuré par un guichet unique pour demandeurs d'Asile (GUDA) régional, réunissant les compétences de la Préfecture de région et de l'OFII.

L'OFII qualifie le besoin d'hébergement et réalise l'orientation vers un établissement adapté.

Dans les faits, l'OFII (régional ou local) oriente les ménages en fonction de la configuration proposée dans les hébergements disponibles recensés dans le logiciel du Dispositif National d'Accueil (DNA) et selon la situation des demandeurs d'asile.

En fin d'année 2023, l'OFII a mis en œuvre de nombreuses évolutions dans la gestion des places disponibles, elles se sont poursuivies en 2024. Celles-ci ont entraîné plusieurs modifications du logiciel DNA ainsi qu'une évolution rapide de l'organisation des orientations et de l'accueil des demandeurs d'asile, dans l'objectif d'améliorer le taux d'occupation des hébergements et de diminuer le taux de présences indues.

Dans ce contexte, les équipes ont dû modifier leurs pratiques et leur organisation de service rapidement et ont tenté d'accompagner au mieux ces évolutions, tout en maintenant leurs objectifs de qualité de service pour l'accueil et l'accès aux droits des usagers.

Une fois orientés sur le dispositif, les demandeurs d'asile sont accueillis en gare ou sur le lieu d'hébergement par les travailleurs sociaux référents. Ils sont intégrés dans le logement qui leur est attribué le temps de leur demande d'asile.

Un livret d'accueil est remis à la famille. Les informations suivantes sont disponibles :

- Présentation de l'association.
- Présentation du CADA, contacts.
- Adresses et numéros de téléphone.
- Explication relative à la procédure de demande d'asile.
- Règlement de fonctionnement du CADA.
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Contrat de séjour signé par le demandeur d'asile et le responsable de service.

Cette phase d'accueil est un élément essentiel dans l'accompagnement social des publics. Elle permet de poser des bases solides facilitant la poursuite du travail engagé par l'équipe, notamment dans le cadre de la procédure de demande d'asile.

L'instruction complète des dossiers OFPRA et recours CNDA est accompagnée par les travailleurs sociaux du service.

La préparation des récits est un axe de travail important pour permettre aux usagers de comprendre les attendus lors du traitement de leur dossier papier et de la procédure d'audition.

Chaque référent veille au respect des contraintes réglementaires et à l'accès au droit des personnes hébergées.

Enfin, dans une logique de qualité de service et notamment d'accueil, la structure bénéficie d'un agent en charge de l'accueil physique et téléphonique des usagers sur l'ensemble des jours ouvrés.

2.2 Les accompagnements individuels et actions collectives

L'équipe éducative recentrée autour de la procédure d'asile est composée de huit travailleurs sociaux affectés à la prise en charge individualisée des personnes ayant un dossier en cours auprès de l'OFPRA ou de la CNDA.

Deux professionnels sont affectés plus spécifiquement au secteur de Lunéville et une professionnelle est affectée au secteur de Neuves-Maisons. Ils travaillent en lien avec l'ensemble des partenaires locaux, avec le concours des municipalités.

Une professionnelle à temps partiel spécialisée sur les aspects juridiques et réglementaires de la demande d'asile est chargée de :

- L'organisation et l'animation des sessions de **préparation des entretiens OFPRA et CNDA**
- **La veille juridique liée à la demande d'asile.**
- L'élaboration d'une note d'actualité reprenant **les évolutions législatives et l'actualité du pôle asile dans son ensemble** (newsletter).

Un professionnel à temps plein spécialisé dans les « actions transversales » assure quant à lui :

- **La mise en place de cours d'apprentissage du français.**
- **L'inscription, le suivi des élèves,** le soutien scolaire, les activités périscolaires.
- La programmation des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) durant les vacances.
- **L'organisation d'action collectives à visées éducatives :** soutien à la parentalité, accès à la santé, accès et découverte de la culture locale, socialisation et apprentissage de la langue, découverte de l'environnement et mobilité, activités sportives, etc. Elles sont organisées avec l'implication des travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement individuel, en lien étroit avec les partenaires associatifs locaux.

2.3 La configuration et l'évolution des sites d'hébergement

Le service se doit d'offrir à chaque ménage accueilli de bonnes conditions d'hébergement, pour lui permettre un quotidien digne et sécurisé (axe stratégique n°3 du projet de service).

En 2024, l'offre d'hébergement est composée de **60 logements** :

Communes	Typologie logement							
	Studio	T1	T2	T3	T4	T5	T6	Total
Nancy		7	2	6	1		1	17
Malzéville		4	2		3			9
Neuves-Maisons	7				1			8
Vandœuvre-lès-Nancy				4	2			6
Lunéville			1	3	3			7
Maxéville			1	1	2			4
Saint-Max				1	2			3
Essey-lès-Nancy				1				1
Villers-lès-Nancy				2				2
Jarville				1	1			2
Champigneulles			1					1
Total	7	11	7	19	15	0	1	60

- **7 studios** au Foyer Aristide Briand à **Neuves-Maisons** (AGAFAB), dont 1 studio PMR (adapté pour personne à mobilité réduite)
- **7 appartements** du T2 au T4 à **Lunéville**
- **46 appartements** en diffus, du studio au T6, en parc public et privé sur la **Métropole et Champigneulles**

Le Pôle Asile de l'AARS a **poursuivi en 2024 l'optimisation du parc locatif** afin d'améliorer la qualité des logements, particulièrement **sur l'axe énergétique, en s'appuyant sur la prospectrice logement** du pôle. L'objectif est de remplacer les logements les plus énergivores et ceux en moins bon état, **tout en prenant en compte l'évolution des besoins des publics accueillis durant leur demande d'asile selon les demandes de l'OFII.**

Le CADA a ainsi pris la décision de restituer les logements situés sur le secteur de Baccarat car trop éloignés de certaines offres de services, en particulier de l'offre de soin répondant aux besoins d'un public particulièrement fragile (Permanence d'Accès aux Soins de Santé et offre hospitalière, la plus proche étant située à Lunéville). **L'arrêt de la gratuité des services de bus FLUO pour les bénéficiaires de minimas sociaux a également contribué à la prise de cette décision**, compte tenu des ressources largement sous le seuil de pauvreté des demandeurs d'asile. Ainsi 5 logements équivalents à **36 places** ont été déplacés vers le Lunévillois et la Métropole du Grand Nancy.

Le déménagement de ces places a légèrement impacté le taux d'occupation annuel à la baisse, il a en effet été nécessaire de bloquer les appartements le temps des transferts.

2.4 L'expression des usagers

Comme le prévoit la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le CADA s'est attaché comme à l'accoutumée à mettre l'utilisateur au cœur du dispositif.

Au-delà du cadre législatif, la participation des publics accueillis, appelés également « experts du vécu », constitue un axe stratégique du projet d'établissement.

Le CADA a dû faire preuve de souplesse, d'adaptation et d'ingéniosité pour accompagner l'expression des publics, pour qui cela constitue parfois un exercice complexe.

Le service s'implique pour faire participer ses usagers au conseil régional des personnes accompagnées et accueillies (CRPA) afin de leur permettre de s'exprimer sur les politiques publiques.

De plus, grâce à un questionnaire diffusé à tous les usagers, **le service a pu recueillir de nombreuses informations inhérentes à la satisfaction des publics accueillis (annexe 2).**

2.5 Les outils de pilotage

Un dossier individuel informatisé est ouvert pour chaque personne dès son arrivée.

Plusieurs fichiers partagés permettent la centralisation des informations, favorisant ainsi la qualité et la continuité du service proposé. Ces fichiers comprennent des éléments factuels relatifs à la configuration de chaque ménage et des éléments caractéristiques de chaque membre composant l'unité familiale.

Les bases de données permettent d'optimiser significativement le travail du référent social.

2.6 Les groupes d'analyse des pratiques

Les séances d'analyse des pratiques se sont poursuivies dans la continuité des années précédentes. En 2024, les travailleurs sociaux du service ont bénéficié de l'intervention d'un nouvel intervenant détaché par l'IRTS de Lorraine. Il a accompagné l'équipe à **l'analyse de ses pratiques, à la prise de recul, particulièrement importante face aux changements constants de l'environnement de travail.**

L'objectif de ces séances est la confrontation des pratiques de chacun et la contribution collective à l'amélioration des prises en charge. Ces séquences mensuelles de 2 heures permettent de conforter et de fédérer les acquis de l'expérience des professionnels, tout en abordant la prise de distance nécessaire à l'exercice de leurs missions.

2.7 Les évaluations internes/externes et le projet d'établissement

- Évaluation interne et externe 2020/2021 :

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le service s'est soumis une seconde fois à l'exercice de l'évaluation interne, puis externe, en 2020.

Certaines de ces actions et préconisations ont été amorcées en 2020, puis en 2021.

Dans un second temps, la démarche d'évaluation externe a permis de conjuguer le diagnostic interne et d'apporter un véritable travail de distanciation.

Initiée en septembre 2020, cette démarche a aboutie en février 2021 avec une restitution des résultats en équipe.

Compte tenu de nouvelles directives, **les prochaines évaluations devront être réalisées en 2026 avec un dépôt du rapport en 2027.**

- **Projet d'établissement :**

Le projet d'établissement initialement programmé en 2022 n'a pas pu être réalisé. L'année 2023 ayant été impactée par un changement de chef de service, et celle de 2024 par un changement de direction de pôle et de nombreuses évolutions dans le traitement de l'asile, la direction a donc fait le choix de reporter la révision du projet d'établissement à l'année suivante, afin de permettre aux nouveaux arrivés d'en assurer le suivi.

Un travail d'identification d'un cabinet pouvant accompagner cette démarche a été engagé et permettra sa mise en place dans de bonnes conditions.

3 LES DONNÉES CHIFFRÉES

3.1 Les provenances et nationalités des personnes accueillies par le CADA

Nationalités	2023	2024
Géorgienne	44	35
Afghane	41	31
Kosovare	0	24
Arménienne	25	23
Albanaise	25	20
Turque	13	16
Congolaise (de Rép. dém. Congo)	6	13
Syrienne	6	12
Guinéenne	8	12
Nigériane	9	11
Bangladaise	10	9
Ivoirienne	4	8
Colombienne	0	7
Russe	3	7
Angolaise	8	4
Bosniaque	4	4
Marocaine	4	4
Péruvienne	3	3
Sénégalaise	2	3
Congolaise	2	2
Pakistanaise	2	2
Sierra-Léonaise	0	2
Soudanaise	1	2
Ethiopienne	1	1
Gabonaise	1	1
Portugaise	1	1
Rwandaise	3	1
Somalienne	1	1
Tchadienne	1	1
Vénézuélienne	1	1
Camerounaise	1	0
Iranienne	5	0
Libyenne	6	0
Serbe	4	0
Total	245	261

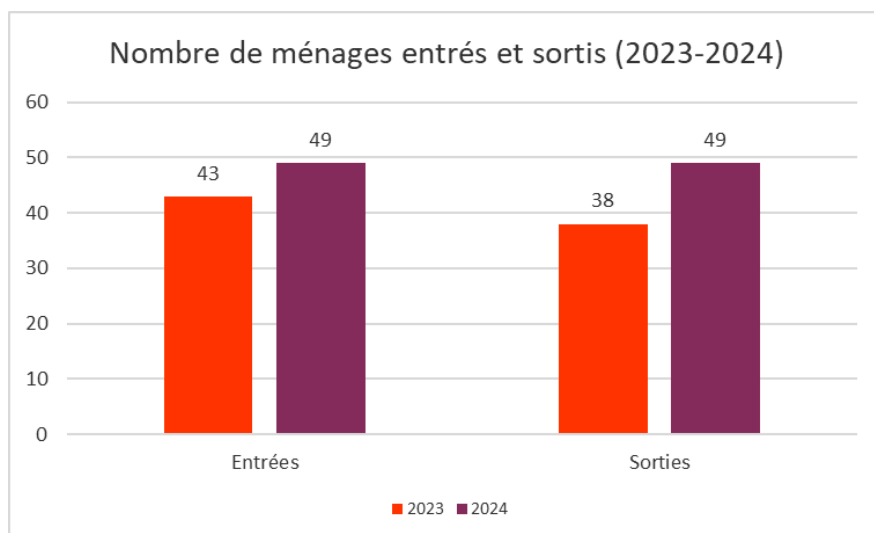
Comme en 2023, en 2024 les deux pays les plus représentés sont la Géorgie et l'Afghanistan. Le Kosovo remonte en troisième position tandis que l'Albanie redescend en cinquième position par rapport à l'année précédente.

Le nombre de personnes en provenance de Géorgie commence à diminuer contrairement aux années précédentes, tout comme le nombre de demandeurs d'asile issus d'Afghanistan.

Une forte augmentation des demandes issues du Kosovo est constatée.

3.2 Le taux d'occupation et les admissions et sorties du dispositif

L'agrément du service est passé à 198 places à compter de mai 2023. Avec un taux d'occupation de 75 %, ce sont 53 923 nuitées qui ont été proposées par le CADA en 2024.



Si le taux d'occupation a légèrement diminué, le nombre d'admissions et de sorties réalisées est en augmentation, un certain nombre d'utilisateurs étant arrivés en fin de parcours concomitamment.

3.3 La typologie des personnes accueillies

En 2024, 261 personnes ont été prises en charge au CADA, ce qui représente 118 ménages, soit 11 de plus qu'en 2023, reflétant ainsi l'accélération des parcours en CADA.

Sur ces ménages accompagnés, 52 % sont des personnes seules et 26 % des couples avec enfants.

Nous notons une légère augmentation du nombre de couple sans enfants.

Typologie des ménages pris en charge	2024				
	Ménages	En %	Dont adultes	Dont enfants	Total personnes
Hommes isolés	54	46%	54	-	54 (21%)
Femmes isolées	7	6%	7	-	7 (3%)
Femmes isolées avec enfant(s)	19	16%	19	33	52 (20%)
Couples sans enfant	7	6%	14	-	14 (5%)
Couples avec enfant(s)	31	26%	62	72	134 (51%)
Total ménages	118		156	105	261

Typologie des ménages pris en charge	2023				
	Ménages	En %	Dont adultes	Dont enfants	Total personnes
Hommes isolés	49	46%	49	-	49 (20%)
Femmes isolées	7	6%	7	-	7 (3%)
Femmes isolées avec enfant(s)	16	15%	16	36	52 (21%)
Couples sans enfant	4	4%	8	-	8 (3%)
Couples avec enfant(s)	31	29%	62	67	129 (53%)
Total ménages	107		142	103	245

3.4 La durée de séjour

Les données ci-dessous rendent compte de la durée du séjour au départ des ménages, tous statuts confondus.

Chaque sortie dépend de la durée de la procédure de demande d’asile (délais OFPRA, CNDA, etc.), ainsi que de la complexité des délais d’attribution de places d’hébergement ou de logement adaptées pour les bénéficiaires d’une protection internationale.

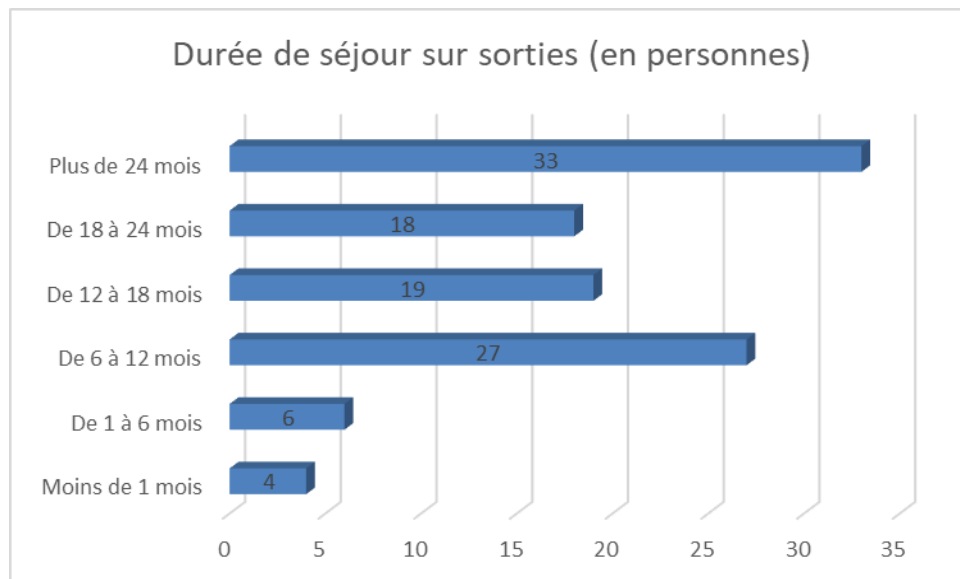
Durée de séjour pour les personnes sortie en 2024			
Nombre de journées réalisées	Personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois
81362	107	760	25

Durée de séjour pour les personnes sortie en 2023			
Nombre de journées réalisées	Personnes	Moyenne en jours	Moyenne en mois
61 866	92	672	22,11

La durée de prise en charge moyenne a augmenté de 2,9 mois par rapport à l’année précédente.

En 2024, 33 personnes ont une durée de prise en charge de plus de 24 mois, soit 6 de moins qu’en 2023.

Nous pouvons également constater que le nombre de procédures ayant une durée supérieure à 24 mois reste important, malgré une légère diminution.



3.5 Les dossiers

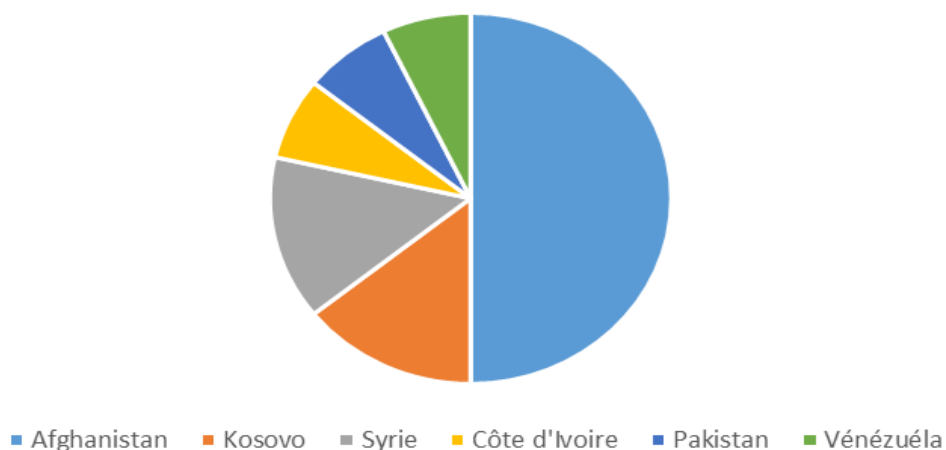
La constitution et le suivi des dossiers OFPRA et CNDA représente la partie centrale de l'accompagnement administratif de l'équipe sociale. En parallèle, la professionnelle chargée de la préparation aux convocations de l'OFPRA et de la CNDA apporte une aide complémentaire aux personnes.

En 2024, 58 dossiers ont été déposés au cours de la prise en charge au CADA, le nombre d'accord reste stable.

Statuts obtenus	Accords 2023	Accords 2024
OFPRA	12	11
CNDA	2	3
Total	14	14

TOTAL DOSSIERS DÉPOSÉS	64	58
-------------------------------	-----------	-----------

Pays de provenance des bénéficiaires de la protection internationale (BPI)



Les ménages ayant obtenu un statut de réfugié proviennent d’Afghanistan pour la moitié d’entre eux. Aucun usager provenant du Kosovo n’avait été protégé l’année précédente.

3.6 L’interprétariat

Les coûts d’interprétariat sont en augmentation, **malgré un travail important de mise en concurrence, de renégociation et de conventionnement avec les différents prestataires.**

Actes d’interprétariat – Traduction	Demande d’asile OFPRA	Demande d’asile CNDA	Vie quotidienne	Santé	Actions collectives	Aspect institutionnel	Totaux
Nombre de pages	35	115	21	-	-	-	171
Coût	2 396 €	4 671 €	692 €	-	-	-	7 759,09 €
Nombre de présence	1	1,25	-	-	-	-	2,25
Coût	363 €	134 €	-	-	-	-	496,70 €
Nombres d’unités téléphoniques	96	488	498	6	12	16	1116
Coût	3 251 €	18 237 €	17 320 €	246 €	340 €	664 €	40 057,50 €
Totaux coût 2024	6 010 €	23 042 €	18 012 €	246 €	340 €	664 €	48 313 €
Totaux coût 2023	6 109 €	9 051 €	19 672 €	2 755 €	720 €	4 209 €	42 516 €

La demande d’asile comprend l’accueil, la préparation OFPRA – CNDA, la traduction de documents et la gestion de la sortie.

La vie quotidienne comprend la scolarité, les droits administratifs (accès et maintien), l'hébergement et les entretiens de recadrage.

L'aspect institutionnel concerne les entretiens avec la cheffe de service (aux différentes étapes de la procédure, entretien disciplinaire, rappel au cadre, etc.).

4 LES STATUTS ET SORTIES

Nature des statuts sur présents	Nombre de dossiers 2023	Pourcentage 2023	Nombre de dossiers 2024	Pourcentage 2024
Procédure normale	44	18%	76	29%
Procédure accélérée	35	14%	29	11%
Déboutés P.O.S (pays d'origines sûrs)	54	22%	50	19%
Déboutés de la demande d'asile	29	12%	42	16%
Protection subsidiaire	24	10%	7	3%
Réfugiés CNDA	11	4%	5	2%
Réfugiés OFPRA	36	15%	34	13%
Régularisation	12	5%	18	7%
Total	245	100%	261	100%

Ce tableau nous permet de mettre en perspective le statut des personnes accompagnées en 2024.

Le nombre de personnes accueillies bénéficiant d'une procédure normale a progressé. Le taux de personnes déboutés de la demande d'asile a augmenté et celui de personnes ayant obtenu une protection a diminué.

Un important travail a été engagé en 2024 pour faire diminuer le nombre de personnes hébergées sur les dispositifs en présences indues. Ces dernières correspondent aux usagers qui restent dans leur hébergement au-delà de la fin de leur prise en charge. Les déboutés de la demande d'asile disposent d'un délai d'un mois calendaire après une réponse négative définitive pour libérer l'hébergement qui leur a été attribué par l'OFII, les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) d'un délai de trois mois renouvelables une fois.

Les travailleurs sociaux et la cheffe de service suivent et préparent ces sorties tout au long de la prise en charge, en insistant sur les contraintes légales et en expliquant les différentes possibilités. Afin d'accompagner les démarches entreprises conjointement par l'OFII, la DDETS, la Préfecture en lien avec les opérateurs de terrain, **l'équipe du CADA a intensifié ce travail d'accompagnement vers la sortie, à la fois sur les aspects pédagogiques, mais aussi en mettant en œuvre de manière formelle les procédures demandées** (entretiens de fin de prise en charge avec présentation de l'aide au retour volontaire ou des possibilités d'hébergement et logement, envoi des fiches navettes, entretiens d'explication des différents courriers et des étapes).

Des commissions visant à améliorer la fluidité sur les hébergements du DNA ont été mises en place en octobre 2024, huit situations y ont été passées en revue.

4.1 Les réfugiés

La qualité de réfugié est reconnue, au titre de la Convention de Genève, à toute personne dont les craintes de persécution reposent sur l'un des motifs suivants : appartenance à un groupe ethnique ou religieux, à un groupe social particulier.

Les personnes l'obtenant peuvent bénéficier de droits sociaux immédiatement (Revenu de Solidarité Active (RSA), allocations familiales, allocations logement).

La dématérialisation des services publics impacte l'accès aux droits des publics ayant obtenu une protection. En effet, ils ne maîtrisent souvent pas assez la langue et l'outil numérique pour être acteur à part entière de la démarche. Les travailleurs sociaux leur permettent d'accéder à leurs droits, mais les délais de traitement sont longs.

L'accès à l'ouverture d'un compte bancaire s'est avéré complexe en 2024 également, les banques ne reconnaissant parfois pas les documents préfectoraux à la suite de plusieurs changements.

En conséquence, **l'accès à un logement ou à un hébergement reste complexe et long.**

En 2024, 46 personnes (34 en OFPRA, 5 en CNDA et 7 au titre d'une protection subsidiaire) **étaient titulaires d'un statut de BPI, contre 71 l'année précédente.**

4.2 Les protections subsidiaires

En cas de protection subsidiaire, le demandeur d'asile ne relevant pas de la Convention de Genève doit établir devant l'OFPRA (ou la CNDA) qu'il est exposé dans son pays à l'une des menaces graves suivantes :

- La peine de mort ou le risque d'exécution
- La torture, des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- Une menace grave contre sa vie résultant d'un conflit armé

En 2024, 7 personnes étaient bénéficiaires de cette protection (contre 24 en 2023).

4.3 Les déboutés

Les personnes déboutées de la demande d'asile ont un délai d'un mois après réception du courrier de la CNDA pour quitter le logement mis à leur disposition. Ce délai leur est notifié lors d'un entretien formalisé avec la cheffe de service et une attestation de fin d'hébergement OFII est remise et signée.

92 personnes (dont 50 déboutés P.O.S) ont été déboutées de leur demande d'asile en 2024.

4.4 Les régularisations

18 personnes ont obtenu des droits au séjour en 2024 pour les motifs suivants : santé, travail, vie privée et familiale, soit 6 de plus qu'en 2023.

4.5 Les orientations

Pour les personnes ayant obtenu un statut ou une protection subsidiaire, le niveau d'autonomie est évalué. L'orientation du ménage ou de la personne dépendra également de sa situation sociale, de sa composition familiale et de sa situation financière.

Certains ménages sans statut souhaitant rester sur le territoire ont trouvé une solution personnelle dans leur réseau proche.

Orientations à la sortie du CADA	2023		2024	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
Départ volontaire, solution individuelle	15	31	26	51
Aide au retour volontaire (ARV)	4	11	8	25
H.U.A.S	2	5	4	8
Logement avec accompagnement	5	15	3	7
C.H.R.S., SIL	4	20	3	7
Résidence sociale	3	3	3	4
IML	1	2	1	1
Mesure d'éloignement	-	-	1	4
Exclusion	2	2	-	-
Hébergement d'urgence	2	3	-	-
Total	38	92	49	107
Encore suivis au 31 décembre	69	153	69	154

En 2024, 14 ménages ont été accompagnés par le service vers des dispositifs de droit commun.

Les sorties vers le logement et les structures d'accompagnement concernent les ménages ayant obtenu une protection ou un droit au séjour.

Les départs volontaires concernent principalement des personnes déboutées de la demande d'asile qui ont trouvé des solutions individuelles par le biais de leur réseau.

Les demandes d'aide au retour volontaire (ARV) sont en augmentation pour la troisième année consécutive.

5 LES ACTIONS COLLECTIVES MENÉES PAR LE CADA

5.1 Actions culturelles et de rencontres

L'insertion dans le tissu social passe aussi par un accompagnement à la vie sociale et culturelle. Cet accompagnement peut se faire grâce à différentes actions collectives. Celles-ci permettent **d'établir une dynamique collective qui facilite l'apprentissage, favorise la communication, motive et rend les publics plus acteurs de leur intégration et de leur parcours.**

Au cours de l'été 2024, de nombreuses actions ont été organisées pour les usagers du CADA tout au long de l'année. Certaines **ont pu être mutualisées** avec les autres services du Pôle Asile : CPH, CLEOL, HUDA et MADA.

Les thématiques abordées ont concerné :

- **La parentalité**
- **La santé**
- **L'accès à la culture**
- **La découverte de la nature**
- **La pratique d'activités sportives**

Ces actions constituent en effet de précieux outils d'évaluation et d'action éducative qui permettent de travailler de manière transversale l'apprentissage du français, la socialisation, la confiance en soi, la santé mentale et physique, etc.

Le travailleur social en charge des actions collectives a ainsi pu proposer des animations spécifiques autour de :

- L'accès à la parentalité : sorties régulières à la ludothèque de Vandoeuvre dans le cadre d'un conventionnement spécifique avec le pôle asile de l'association, journée de rencontre des familles
- L'alimentation : ateliers cuisines du monde à la boîte à cuisine et au centre social La Clairière
- L'accès à la culture : visites de musées

En fin d'année, un bilan positif de ces ateliers a pu être dressé. Avec la contribution des participants, de nouvelles thématiques ont été proposées pour poursuivre leur adaptation aux besoins.

L'équipe souhaite continuer son travail de construction de nouvelles actions tout au long de l'année 2025.

5.2 Actions de soutien scolaire et apprentissage du français

Les enfants accueillis peuvent bénéficier de soutien scolaire et les adultes de groupes d'apprentissage du français.

L'apprentissage du français fait partie intégrante de l'accompagnement des familles en CADA.

Une seconde bénévole a rejoint la première en 2024 afin de proposer des ateliers linguistiques adaptés aux différents niveaux trois fois par semaine au CADA. Ils sont prioritairement destinés aux usagers ne pouvant bénéficier de cours à l'extérieur faute de place. Les cours individuels à domicile sont destinés aux personnes ayant des problèmes médicaux ou aux mères de jeunes enfants ou isolées.

Le travailleur social en charge des actions transversales assure l'orientation vers les cours proposés par les associations locales ou vers les cours proposés au CADA.

5.3 Participation au CRPA

Au cours de l'année 2024, plusieurs usagers du CADA ont activement pris part aux plénières du conseil régional des personnes accompagnées et accueillies (CRPA) organisées par la fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

Il s'agit d'une **instance de participation** qui a pour objectif de favoriser l'expression de la parole des personnes touchées par les situations de précarité.

Elle permet à ces personnes, considérées comme des experts du vécu concernant la question de pauvreté et d'exclusion sociale, d'apporter leur regard et leur avis et d'émettre des propositions sur les politiques publiques.

Accompagnés de travailleurs sociaux, ces usagers ont contribué à ces deux rencontres. Ils ont bénéficié des informations fournies par les intervenants invités, participant activement aux échanges et à la formulation de propositions concrètes, synthétisées ensuite à l'intention des autorités publiques.

5.4 Action Gynécologie Sans Frontière

L'équipe du Pôle Asile propose **une action destinée aux femmes pour les informer sur leur santé et leurs droits en lien. Elle est animée avec Gynécologie sans frontières.** Les thématiques abordées sont décidées lors de chaque rencontre par les participantes. Elles peuvent, par exemple, porter sur la grossesse, la contraception, l'égalité femmes-hommes, le consentement...

Cette action est particulièrement importante pour répondre au besoin du public féminin spécifiquement vulnérabilisé lors du parcours de demande d'asile.

5.5 Action le corps de l'autre

Cette action **destinée exclusivement au public masculin a été mise en place en 2024 afin d'apporter de l'information aux hommes hébergés dans le service.** Les thématiques abordées sont décidées par les participants autour d'un apport socle travaillé entre le médecin bénévole et les travailleurs sociaux : **anatomie de l'homme et de la femme, le consentement et la loi française, la contraception, etc.**

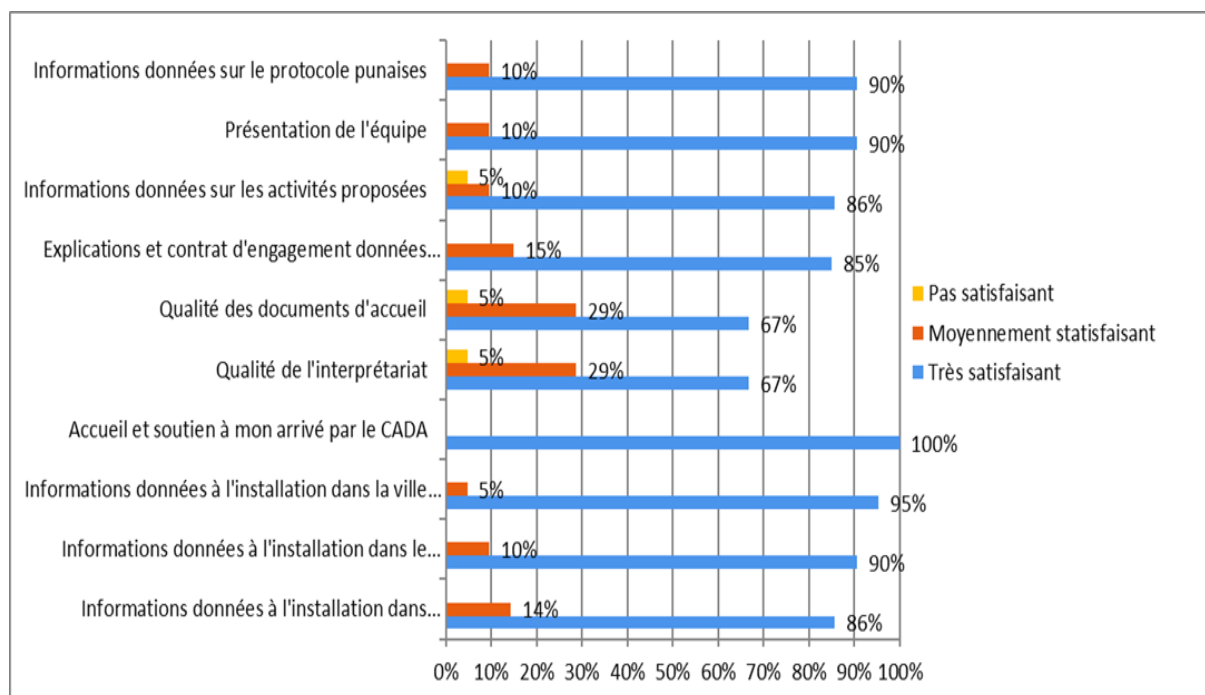
6 L'ÉVALUATION ET LA SATISFACTION DES USAGERS

Comme évoqué précédemment, le service a pu s'appuyer sur des questionnaires de satisfaction distribués à l'ensemble des ménages. Ils nous permettent de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en deux temps : 1 mois après l'arrivée et après 6 mois de prise en charge.

- **Résultats des questionnaires à 1 mois :**

44 questionnaires ont été distribués en 2024, le taux de retour était de 48 %, en nette diminution (- 3 points) par rapport à l'année précédente.

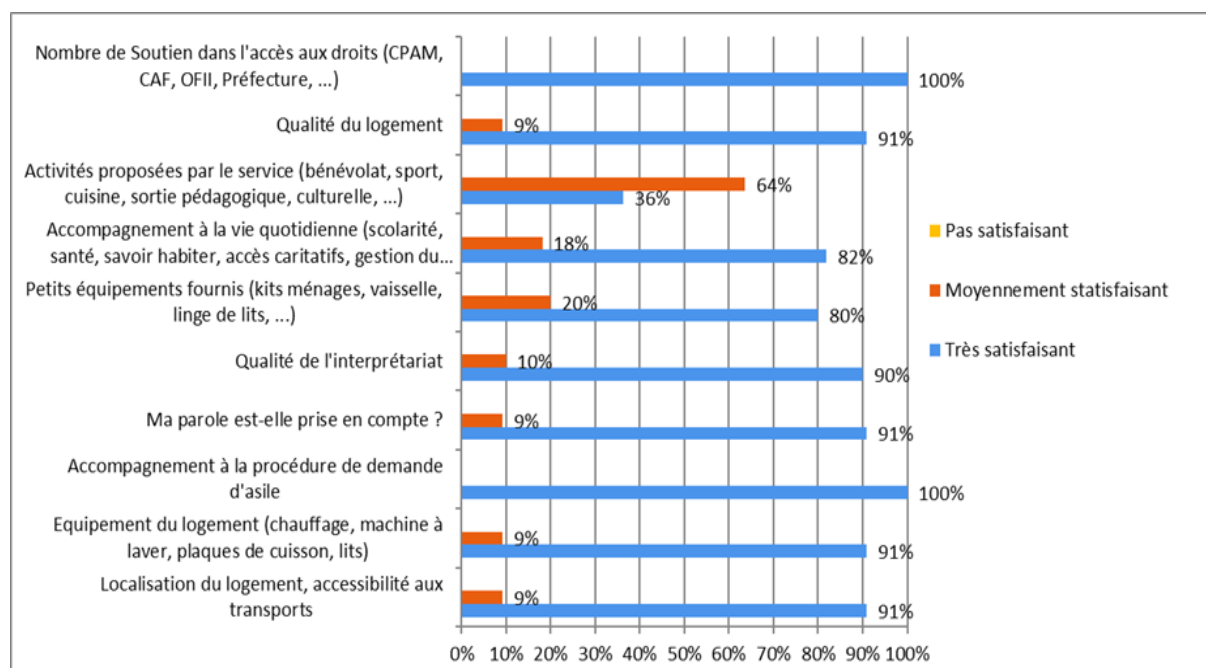
Le taux de satisfaction reste très fort mais il semble nécessaire à l'ensemble de l'équipe de travailler sur de nouvelles modalités d'évaluation plus pertinentes en 2025.



- **Résultats des questionnaires à 6 mois :**

Seulement 11 questionnaires ont été rendus en 2024, soit 31 % de retours.

Les usagers restent unanimement satisfaits par l'accompagnement individuel les soutenant dans l'accès à leurs droits et dans la procédure de demande d'asile.



Les retours des questionnaires usagers font ressortir **un très bon taux de satisfaction globale**, tout comme les échanges formels et informels.

Ils ont également permis de faire ressortir certains axes d'amélioration, en particulier après 6 mois de prise en charge :

- **Les activités proposées par le service :** compte tenu de l'impossibilité pour les demandeurs d'asile de travailler et de la saturation des offres d'atelier français langues étrangères (FLE) visant à travailler l'apprentissage du français, les usagers ont pu partager leurs attentes pour bénéficier de d'avantage d'activités concourant à leur insertion.
- **L'équipement des logements :** le kit d'accueil a été enrichi l'année précédente de quelques produits supplémentaires mais reste basique. Le renouvellement et l'adaptation de certains aménagements se sont poursuivis.

7 CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 a de nouveau été marquée par une forte volonté politique d'optimiser le taux d'occupation, de favoriser une plus grande modularité des espaces d'hébergement et de diminuer le taux de présences indues. À cet effet, les services déconcentrés de l'État (OFII, DDETS, Préfecture) ont fortement sollicité les opérateurs. Cela a nécessité une très grande réactivité de ces derniers et une adaptation rapide qui a complexifié l'organisation du travail et la gestion des places d'hébergement.

Ces évolutions se poursuivront en 2025 et constitueront un défi pour permettre au service de combiner la réponse aux attentes conventionnelles et institutionnelles, tout en préservant une qualité d'accompagnement et en permettant aux usagers l'accès à leurs droits tout au long de leur parcours.

La publication de l'ensemble des décrets de la loi dite "immigration" est également un élément important qui est venu impacter significativement les droits des étrangers et le parcours de demande d'asile en 2024. Le pôle de l'association s'est rapidement mobilisé en s'appuyant sur la travailleuse sociale chargée de la veille juridique et documentaire pour permettre l'adaptation des compétences et des services, veiller à la compréhension de cette nouvelle loi et à l'accès aux droits des usagers dans ce nouveau cadre. Des fiches repères ont pu être présentées aux travailleurs sociaux avec les différents points de vigilance.

L'équipe du CADA a connu plusieurs mouvements de professionnels tant au niveau des fonctions de direction qu'éducatives. Le recrutement de travailleurs sociaux qualifiés s'est complexifié en 2024, le secteur faisant face à un manque d'attractivité et une pénurie de compétences de plus en plus importante.

L'adaptation et l'amélioration du parc d'hébergement se sont poursuivies sur l'année avec le retrait du secteur de Baccarat.

L'équipe a pu poursuivre sa dynamique de développement des actions collectives. Ces temps fortement plébiscités par les ménages ont pris toute leur place dans l'accompagnement. Cette dynamique se continuera en 2025 en lien avec la participation des usagers à la définition des actions et à leur organisation, afin de proposer des actions au plus proche des besoins dans le cadre des objectifs d'accompagnement.

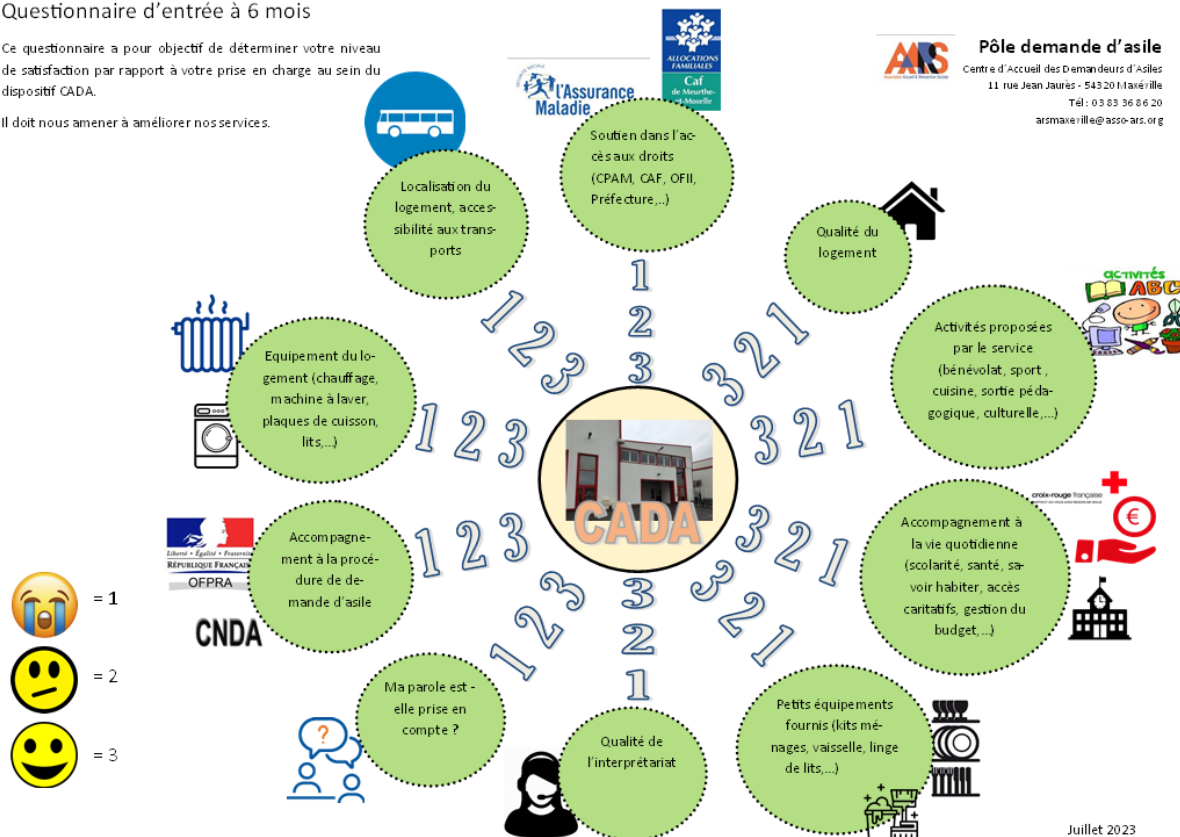
ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaires

Questionnaire d'entrée à 6 mois

Ce questionnaire a pour objectif de déterminer votre niveau de satisfaction par rapport à votre prise en charge au sein du dispositif CADA.

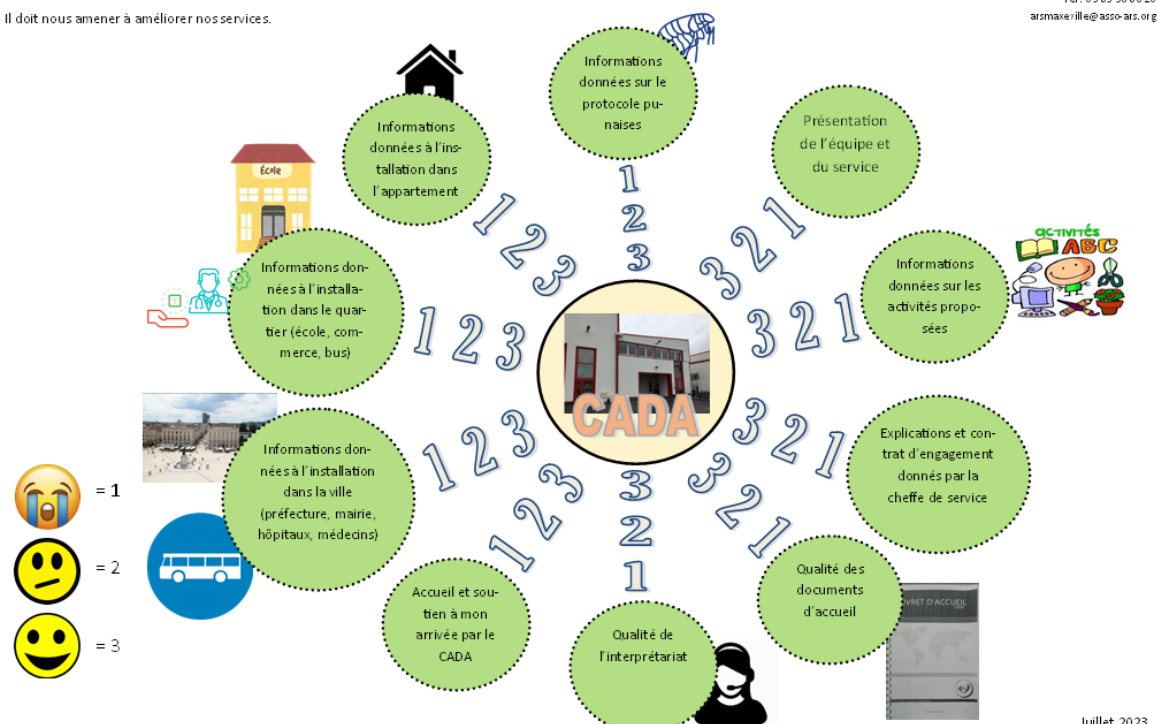
Il doit nous amener à améliorer nos services.



Questionnaire d'entrée à 1 mois

Ce questionnaire a pour objectif de déterminer votre niveau de satisfaction par rapport à votre prise en charge au sein du dispositif CADA.

Il doit nous amener à améliorer nos services.



1. Sortie au « Parc de la Pépinière » – 15 juillet 2024

Objectifs :

- ♦ Offrir un moment de détente et de bien-être
- ♦ Favoriser l'intégration culturelle
- ♦ Découvrir un lieu emblématique de Nancy
- ♦ Encourager les échanges entre participants et professionnels

Participants : 32 personnes (13 enfants, 16 adultes, 3 travailleurs sociaux)

Bilan :

- ♦ Ambiance conviviale et détendue
- ♦ Jeux, pique-nique, manège, glaces appréciées
- ♦ Découverte ou redécouverte du parc

Axes d'amélioration :

- ♦ Proposer des activités ludiques pour adultes
- ♦ Anticiper les besoins logistiques de certaines familles

2. Sortie accrobranche à « Pompey Adventures » – 18 juillet 2024

Objectifs :

- ♦ Activité physique et ludique
- ♦ Renforcement de la confiance en soi
- ♦ Partage et cohésion de groupe

Participants : 21 personnes (9 enfants, 9 adultes, 3 travailleurs sociaux)

Bilan :

- ♦ Activité stimulante et valorisante
- ♦ Bonne coopération avec le site
- ♦ Collation offerte renforçant la convivialité

Axe d'amélioration :

- ♦ Prévoir un accompagnateur supplémentaire pour les trajets

3. Sortie mutualisée au « Lac de la Madine » – 23 juillet 2024

Objectifs :

- ♦ Détente en milieu naturel
- ♦ Activités extérieures : jeux, baignade
- ♦ Cohésion entre CADA et HUDA

Participants : 28 personnes (11 enfants, 14 adultes, 3 travailleurs sociaux)

Bilan :

- ♦ Météo défavorable écourtant la sortie
- ♦ Moment apprécié malgré la pluie
- ♦ Partage d'un moment convivial et collectif

Axes d'amélioration :

- ♦ Surveillance de baignade à organiser
- ♦ Meilleure gestion du matériel et coordination inter-structures
- ♦ Anticiper absences/retards pour la gestion du transport

4. Sorties vélo mutualisées CADA-HUDA – 25 juillet et 29 août 2024

Objectifs :

- ♦ Mobilité douce, santé, découverte nature
- ♦ Sensibilisation à la biodiversité
- ♦ Apprentissage manuel (apiculture, botanique)

Participants : 8 personnes (4 adultes, 2 jeunes adultes, 2 travailleurs sociaux)

Bilan :

- ♦ Parcours enrichissant via la voie verte
- ♦ Découvertes pédagogiques : apiculture et arboretum
- ♦ Expérience sensorielle, dégustation de produits locaux

Axes d'amélioration :

- ♦ Intégrer une initiation ou formation vélo pour élargir l'accès

5. Randonnées vosgiennes – 30 juillet & 22 août 2024

Objectifs :

- ♦ Activité physique en nature
- ♦ Bien-être, cohésion sociale
- ♦ Découverte du patrimoine naturel

Participants : 14 personnes (9 adultes, 1 jeune adulte, 4 travailleurs sociaux)

Bilan :

- ♦ Difficulté physique pour certains, mais bonne adaptation
- ♦ Annulation de baignade due à des bactéries
- ♦ Plaisir partagé malgré les imprévus

Axes d'amélioration :

- ♦ Préparation physique anticipée
- ♦ Vérification des conditions locales
- ♦ Sensibilisation à l'hydratation et à l'équipement

6. Sortie à la Ferme Dartoy – 8 août 2024

Objectifs :

- ♦ Découverte du monde agricole
- ♦ Contact direct avec les animaux et la nature
- ♦ Sensibilisation à l'agriculture durable

Participants : 20 personnes (12 enfants, 5 adultes, 3 travailleurs sociaux)

Bilan :

- ♦ Activité intergénérationnelle enrichissante
- ♦ Goûter à base de produits locaux très apprécié
- ♦ Forte participation et implication des enfants

7. Atelier vannerie chez Émilie Malglaive – 19 août 2024

Objectifs :

- ♦ Transmission de savoir-faire artisanal
- ♦ Apprentissage manuel et expression créative
- ♦ Renforcement du lien social

Participants : 20 personnes (9 adultes, 7 enfants, 4 travailleurs sociaux)

Bilan :

- ◆ Immersion réussie dans l'univers de l'osier et du maraîchage
- ◆ Activité manuelle valorisante (porte-savon en osier)
- ◆ Collaboration réussie avec CLEOL

Axes d'amélioration :

- ◆ Étendre l'initiative aux familles du territoire de Lunéville

8. Ateliers prévention écrans – Nov 2024 à Jan 2025

Objectifs :

- ◆ Éducation à l'usage des écrans
- ◆ Échanges interculturels et pratiques du français
- ◆ Sensibilisation aux risques numériques

Participants : entre 2 et 4 personnes selon les séances

Bilan :

- ◆ Intérêt marqué malgré la faible participation
- ◆ Ateliers interactifs : photolangage, débats, distribution de supports multilingues
- ◆ Volonté d'introduire un théâtre-forum

Axes d'amélioration :

- ◆ Comment mieux mobiliser les familles ?
- ◆ Surmonter la barrière linguistique ?
- ◆ Élargir le public et structurer un nouveau cycle

9. Ateliers de prévention en santé sexuelle

Nous observons cette année une augmentation significative du nombre d'ateliers de prévention en santé sexuelle organisés sur le pôle. Alors que nous en comptabilisions 10 en 2023, ce sont 17 temps forts qui ont été organisés tout au long de l'année 2024, sur les différents sites du pôle asile.

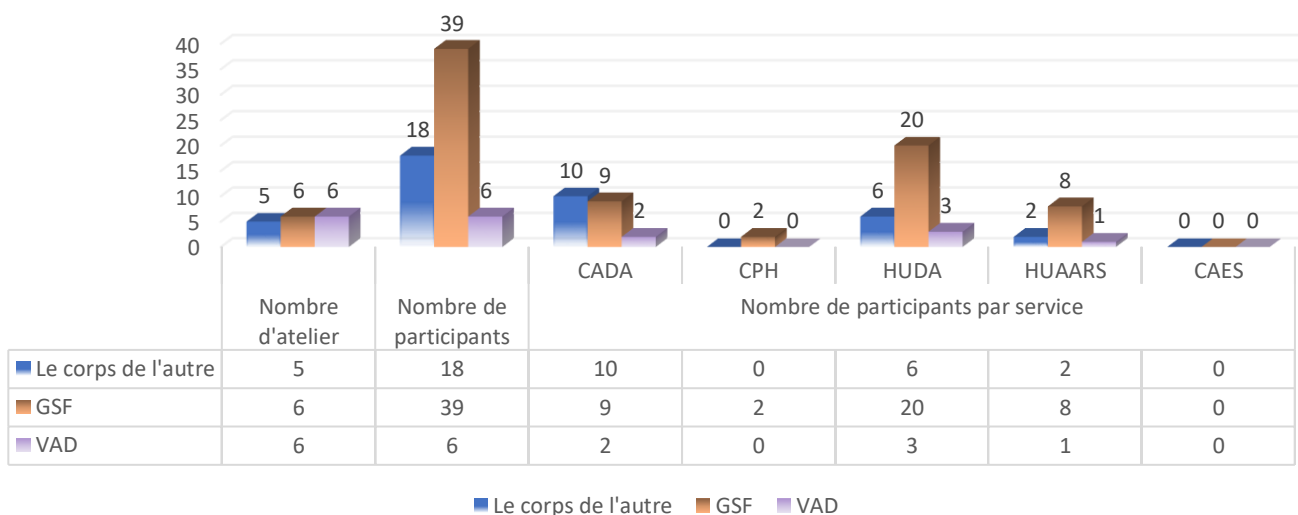
Comme les années précédentes, les travailleurs sociaux attachés à la mise en œuvre de ce projet ont invité les demandeurs d'asile accompagnés par les dispositifs du pôle asile à participer à trois types d'ateliers :

Les ateliers « Le Corps de l'Autre », dédiés aux hommes, qui sont animés par le docteur Nicolas TENDON et coanimés par Adoum DJIBRINE (CADA), Benjamin DELORAS (HUDA), Emmanuel MAURICE (CADA) et Olivier Cazeau (HUDA).

Les ateliers « Gynécologie Sans Frontière » (GSF), dédiés aux femmes, qui sont animés par la sage-femme Valérie GEORGES et co-animés par Caoutar (HUDA), Chloé LEMERCIER (HUDA), Sotheavy PEN (HUDA), Marie CLEMENT (CADA), Joséphine DUCLOVEL (pôle asile).

Les visites à domicile (VAD) permettent de répondre aux besoins d'informations personnalisées liés aux questions gynécologiques qui ne peuvent être abordées lors d'ateliers collectifs et, le cas échéant, d'y inclure les partenaires. Effectuées par Valérie GEORGES, les VAD sont également d'un intérêt notable dans l'accompagnement à la procédure de demande d'asile, puisqu'elle est amenée, sur demande d'intervention de l'équipe éducative, à produire des certificats d'excision ou de non-excision, tout en assurant une mission de prévention, d'information, voire d'orientation vers des services de reconstruction. Les VAD sont donc un véritable sas, permettant de faciliter l'entrée en relation avec l'environnement médical.

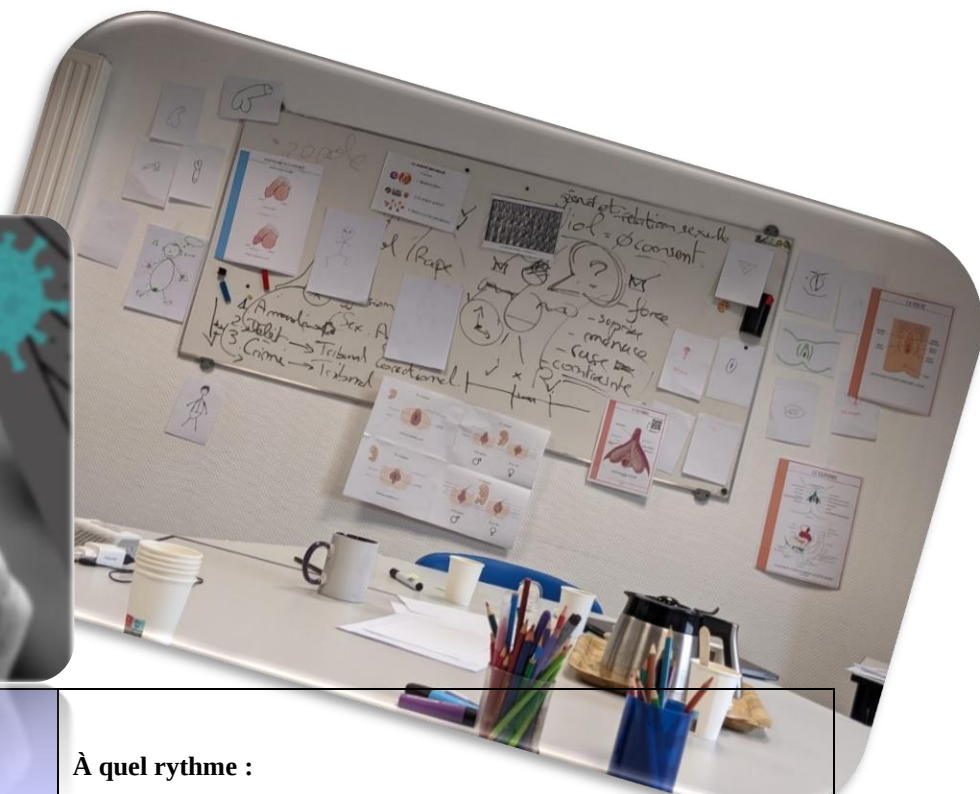
PARTICIPATION PAR SERVICE ET PAR ATELIER



Les ateliers Gynécologie Sans Frontière	À quel rythme : Des rencontres de deux heures sont organisées mensuellement, entre janvier et décembre (avec suspension août) sur les sites de l'AARS (Salle de réunion de la Mothe, de Maxéville, de Modul'ARS). Les thématiques abordées : Le cycle menstruel Fonctionnement du corps féminin, le tabou des règles, modes de protections et hygiène féminine. La grossesse Les différentes étapes de la conception à la naissance, le suivi gynécologique et obstétrique avant, pendant et après la grossesse, la place sociale de la femme enceinte et de la mère. La contraception Présentation des différentes méthodes contraceptives, déconstruction des croyances et de l'Interruption Volontaire de Grossesse. Le suivi gynécologique Prévention, suivi médical Les participantes : Les femmes seules ou parfois accompagnées de leurs enfants non scolarisés. Prise en charge sur les dispositifs CADA, CAES, CPH, HUDA, HUAARS. Les nationalités et langues des participantes sont diverses (Albanaise, Géorgienne, Arménienne, Albanaise, Congolaise, Angolaise, Ivoirienne, Érythréenne, Syrienne, Afghane, Libanaise, Bangladaise).
Les Visites A Domicile (VAD)	Les temps individualisés prennent la forme de visite à domicile d'environ 1h. Sur proposition des travailleurs sociaux aux femmes éloignées des parcours de soin. Ces temps ayant pour objet d'offrir un espace de parole, d'information et de prévention axés sur les problématiques qui ne peuvent pas être abordées lors d'ateliers collectifs. Les temps individualisés prennent également la forme de visite de la salle de naissance de la maternité régionale de Nancy, destinée aux femmes enceintes et à leur conjoint.

Les animatrices <i>Caoutar SAYOURI (HUDA), Marie CLEMENT (CADA), Sotheavy PEN (HUDA), Joséphine DUCLOVEL (Pôle).</i>	Les ateliers sont animés par Valérie GEORGES (bénévole pour GSF et Sage-femme en activité à la maternité régionale de Nancy) et coanimés par les TS référents de l'action sur les différents services du Pôle. La communication entre les membres de l'équipe passe principalement par le canal Teams où un groupe nommé « GSF » a été créé. Les supports relatifs à l'action y sont partagés. • Participation aux ateliers : Inscription via les travailleurs sociaux référent. • Compte-Rendu ateliers : Les co animatrices rédigent et mettent en ligne les compte- rendu des actions. Des titres de transport peuvent être mis à disposition (sur demande). Les services d'interprétariat peuvent être mobilisés mais, dans le cadre de groupe de parole, l'utilisation de l'interprétariat par téléphone n'est pas appropriée. (Usage principalement dans le cadre des visites de la maternité).
Dons en nature	Charline MICHLER, (Travailleur social en charge des actions collectives sur le dispositif HUDA) noue des partenariats avec différents organismes locaux et parisiens afin de récupérer des dons en nature qui sont ensuite distribués à chaque atelier, sous forme de kits hygiène. Ces kits contiennent des protections périodiques et des produits d'hygiène et de bien-être (crèmes hydratantes, maquillage). Valérie GEORGES, (Sage-femme animatrice des ateliers en partenariat avec GSF) est destinataire de dons en nature qu'elle met à disposition des participantes (lait bébé, produits d'hygiène, protections périodiques). AIDES 54 (Association de prévention, d'accompagnement et d'identification des problématiques et besoin des personnes atteintes d'Infection Sexuellement Transmissible) nous a donné une centaine d'unités de protection externe et interne que nous proposons aux participantes des ateliers collectifs.





Les ateliers

Le corps de l'autre

À quel rythme :

Des rencontres de deux heures sont organisées par cycle de 2 rencontres. Le groupe des participants est fixé pour le cycle et les deux rencontres sont espacées de 2 ou 3 semaines.

L'action le Corps de l'autre est essentiellement mise en œuvre sur le site de Maxéville.

Les thématiques abordées :

1- Connaissance du corps féminin

- Anatomie et physiologie du système reproducteur féminin
- Cycle menstruel et variations hormonales
- Zones érogènes et diversité des sensibilités
- Mythes et réalités sur le plaisir féminin

2- Consentement et respect dans les relations

- Définition du consentement : clair, libre et réversible
- Communication dans le couple et respect des limites de chacun
- Violences sexuelles et conséquences psychologiques
- Législation sur le consentement et les infractions sexuelles

3- Santé sexuelle et prévention

- IST (Infections Sexuellement Transmissibles) : prévention, dépistage et traitement
- Contraception : méthodes, efficacité et partage des responsabilités
- Hygiène intime et bonnes pratiques sexuelles
- Impact de la pornographie sur la perception de la sexualité

	4- Virilité, masculinité et sexualité • Déconstruction des stéréotypes sur la sexualité masculine • Pressions sociales et performance sexuelle • Gestion des troubles sexuels (érection, éjaculation précoce, etc.) • Sexualité et bien-être émotionnel 5- Relations affectives et communication • Comprendre les attentes et émotions de son/sa partenaire • Gérer les conflits et les différences de désirs • Fidélité, polyamour et diversité des relations • Empathie et écoute active dans la relation sexuelle Les participants : Les hommes pris en charge sur les dispositifs CADA, CAES, CPH, HUDA, HUAARS.
Les animateurs <i>Adoum DJIBRINE HAROUN (CADA), Benjamin DELORAS (HUDA), Emmanuel MAURICE (CADA) Olivier CAZAUX (HUDA)</i>	Les ateliers sont animés par Nicolas TENDON (médecin généraliste de Nancy) et coanimé par les TS référents de l'action sur les différents services du Pôle. La communication entre les membres de l'équipe passe principalement par le canal WhatsApp où un groupe nommé « Le corps de l'autre » a été créé. La coordination entre les co-animateurs et l'animateur s'effectue via WhatsApp et les supports relatifs à l'action sont partagés via le canal teams du groupe GSF. • Participation aux ateliers : Inscription via les travailleurs sociaux référent. Les services d'interprétariat peuvent être mobilisés.
Dons en nature	AIDES 54, (Association de prévention, d'accompagnement et d'identification des problématiques et besoin des personnes atteintes d'Infection Sexuellement Transmissible) nous a donné une centaine d'unités de protection externe et interne que nous proposons aux participants des ateliers collectifs.



GLOSSAIRE

ADA : Allocation pour demandeur d’asile

AARS : Association accueil et réinsertion sociale

ARV : Aide au retour volontaire

BOP : Budget opérationnel de programme

BPI : bénéficiaires de la protection internationale

CADA : Centre d’accueil pour demandeurs d’asile

CLEOL : Coordination lunévilloise d’évaluation et d’orientation linguistique

CRPA : Conseil régional des personnes accompagnées et accueillies

CHRS : Centre d’hébergement et de réinsertion sociale

CLSH : Centre de loisirs sans hébergement

CNDA : Cour nationale du droit d’asile

CPH : Centre provisoire d’hébergement

DDETS : Direction départementale de l’emploi, du travail et des solidarités

DNA : Dispositif national d’accueil

FAS : Fédération des acteurs de la solidarité

GUDA : Guichet unique pour demandeurs d’asile

HCR : Haut-Commissariat aux réfugiés

HUAS : Hébergement d’urgence avec accompagnement social

HUDA : Hébergement d’urgence pour demandeurs d’asile

IML : Intermédiation locative

IRTS : Institut régional du travail social de Lorraine

OFII : Office français de l’immigration et de l’intégration

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides

PMR : Personne à mobilité réduite

POS : Pays d’origine sûrs

PUMA : Protection universelle maladie

RSA : Revenu de solidarité active

SIL : Service d’insertion par le logement

SPADA : Structure de premier accueil pour demandeurs d’asile